



# CPC DU 24 OCTOBRE 2017

## DÉCLARATION

Lors du comité de coordination du 26 septembre dernier, nous avons assisté à une séance ubuesque qui interroge la CGT tant sur la forme que sur le fond et nous fait craindre la suite :

- Sans concertation ou prise en compte de l'argumentation des participant-e-s ou des absent-e-s (la CFDT) et au mépris du travail effectué par les groupes métiers, ont été passés 4 métiers sur 5 à la moulinette du socle commun de façon aléatoire ;
- La construction de la professionnalité (logique des compétences) n'a même pas été considérée (hormis peut-être pour le diplôme EJE pour lequel le comité a tenu compte du public) et ce malgré l'énoncé de précautions méthodologiques au départ (la formulation identique de compétences ne renvoie pas forcément aux mêmes compétences en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire et construction/ appropriation de ces derniers et les indicateurs de compétences sont à titre indicatif) ;
- Le comité de coordination a étudié certains référentiels en à peine 20 minutes.

Dans l'ensemble du travail mené dans le cadre des groupes métiers, mais également en CPC, la CGT n'a cessé d'interpeller les pilotes sur la pression exercée par rapport à cette révision des diplômes au risque de faire du « grand n'importe quoi », dont acte lors de cette séance du 26 septembre 2017.

Pour rappel, La CGT avait refusé de s'inscrire dans le rapport rendu à Madame Neuville en septembre 2016 dans le cadre de la commission professionnelle paritaire du travail social et de l'intervention sociale — CPC — estimant que le travail de ré-architecture visait à l'abaissement du coût du travail, à la déqualification des personnels, à la confusion des métiers et à la destruction de nos identités professionnelles.

En octobre dernier, les représentants CGT à la CPC ont accepté de participer au travail de révision des métiers du social à la condition de faire valoir nos arguments notamment en renforçant la dimension accompagnement de nos professions pour une réponse en adéquation avec les besoins des populations.

Les groupes métiers ont pu œuvrer sur **la définition des métiers et du référentiel activités/fonctions**, même si déjà la marche forcée et la charge de travail avaient pu être relevées par les participant-e-s à ces instances.

Mais, depuis juillet 2017, le rythme s'est accéléré et les groupes métiers sont consultés, après travail de la DGCS et de la DGSIP, pour donner leur avis à posteriori — référentiel compétences ou formation, par exemple —, occasionnant au passage une charge de travail supplémentaire. Nous avançons avec le dossier sans réelle vision d'ensemble et marge de manœuvre sur la méthodologie. Faute de temps, les sujets sont abordés de façon partielle (certification, par exemple) ou sans articulation avec l'alternance et les stages (formation, contrôle continu, semestrialisation, par exemple).

Du reste, concernant la conception du référentiel formation, il aurait été plus judicieux de s'adjoindre la coopération de formateurs/trices, professionnel-le-s des métiers considérés qui ont développé une expertise dans le cadre de la formation.

Enfin, concrètement, pour ce qui est de **la mise en œuvre**, le timing ne peut être respecté. Les professionnel-le-s des centres de formation n'auront pas le temps matériel de s'approprier/ construire les formations pédagogiquement en articulation avec les personnels des universités au risque de générer du stress, voire de la souffrance au travail pour les équipes.

Quant au lien avec les travaux initiés dans le cadre du PPCR (cf. adresse du 10 février 2016 de la secrétaire d'État à la CPC), les pouvoirs publics aujourd'hui ne respectent même pas leurs engagements et voudraient continuer à imposer une course effrénée à la CPC concernant la révision des diplômes, à contrario d'une valorisation de nos métiers et d'une réelle reconnaissance des qualifications.

### POURQUOI CETTE URGENCE ?

**La CGT demande un rallongement de la durée concernant la révision des diplômes au grade de licence d'une année supplémentaire : révision et mise en œuvre — pour une rentrée en septembre 2019 —, afin d'accorder le temps nécessaire concernant l'élaboration des diplômes et la mise en œuvre sur le terrain des formations et certifications associant l'ensemble des acteurs/trices, en adéquation aux réponses à apporter aux populations accompagnées et au bénéfice des futurs professionnel-le-s du travail social.**

Montreuil, le 20 octobre 2017